

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 06 septembre 2024, par laquelle l'entreprise MACONNERIE DU MENHR – 25 rue Guynemer – 29160 CROZON demande l'autorisation de monter un échafaudage au droit de la propriété 15 rue de l'Atlantique en CROZON, afin de permettre les travaux de couverture du 6 au 20 septembre 2024,

**ARRETONS,**

**ARTICLE 1 Du 6 au 20 septembre 2024**

L'entreprise MACONNERIE DU MENHIR sera autorisée à installer un échafaudage au droit de la propriété 15 rue de l'Atlantique en CROZON, afin de permettre les travaux de couverture.

**ARTICLE 2 Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :**

- Panneaux travaux AK5
- Stationnement interdit
- Panneaux piétons « Prenez le trottoir d'en face »
- Panneaux de rétrécissement de chaussée
- Dispositif de balisage/feux de nuit
- Filet de protection

**ARTICLE 3 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.**

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurcation sera maintenu.**

**ARTICLE 5 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :**  
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
A Crozon, le 6 septembre 2024



Philippe BRUN